

Certificat d'Aptitude à l'Exercice de la Profession de Maître Nageur Sauveteur (CAEP MNS)

PROGRAMME

- Secourisme :
 - Mise à jour des connaissances
 - Formation facultative DSA avec examen éventuel
- Epreuves physiques :
 - * 800 m palmes, masque, tuba obligatoires (base d'évaluation du parcours en moins de 14') ;
 - * parcours aquatique : départ plongé, 25 m nage libre suivi de deux apnées de 15 mètres entrecoupées d'un temps bref, plongeon canard, récupération d'un mannequin à 2,50 m de fond, présentation en surface, puis remorquage d'une personne sur 25 m terminé par une sortie de victime de l'eau en bout de bassin (base d'évaluation : le tout réalisé en moins de 4 mn)
 - * techniques de sauvetage et de dégagement.
- Réglementation : mise à jour des connaissances.
- Autres : Hygiène des piscines, le milieu fédéral, découverte d'une activité complémentaire en milieu aquatique.

Recommandations :

- ***Posséder une bonne condition physique pour réaliser les épreuves pratiques.***
- ***Maîtriser les contenus du secourisme de niveau PSE1.***
- ***Apporter son matériel personnel (palmes, masque, tuba) en bon état.***